



Ville de Guénange

## COMPTE-RENDU SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le vingt-quatre octobre 2024.

Décide :

### A L'UNANIMITE

#### Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2024

##### Subventions associations sportives

- **D'ACCORDER** un soutien financier à hauteur de :
  - 27 350 € de subventions attribuées (solde) pour les associations sportives pour l'année 2024.

##### Contribution financière BATIGERE - Sécurisation parking Boulevard du Pont

- **D'EMETTRE** le Titre de Recette à la société BATIGERE HABITAT qui prend à sa charge la contribution à ce projet de 4 851,00 € dans le cadre de cette sécurisation de parking du Boulevard du Pont.

##### Echange de parcelles sans soulte régularisation cadastrale

- **D'APPROUVER** les échanges des parcelles suivantes :

##### Parcelles communales à céder au Département de la Moselle

SECTION	PARCELLE	SURFACE EN M <sup>2</sup>	LIEU DIT
11	65	1032	CHEMIN DEPARTEMENTAL N°1
11	64	600	CHEMIN DEPARTEMENTAL N°2
11	67	147	CHEMIN DEPARTEMENTAL N°3
SURFACE TOTALE		1779	

### Parcelles départementales cédées à la commune

SECTION	PARCELLE	SURFACE EN M <sup>2</sup>	LIEU DIT
9	354	344	KOELBERG
9	357	147	KOELBERG
9	359	14	KOELBERG
11	71	234	BOIS COMMUNAL
11	72	407	CHEMIN DEPARTEMENTAL N°1
11	74	242	CHEMIN DEPARTEMENTAL N°1
11	75	34	CHEMIN DEPARTEMENTAL N°2
SURFACE TOTALE		1422	

- **DE VALIDER** ces échanges par la rédaction d'un acte passé sous la forme administrative et à signer tous documents afférents à cette régularisation cadastrale avec le Département de la Moselle.

### THERAS SANTÉ - Constitution d'une servitude de passage

- **D'APPROUVER** la constitution d'une servitude de passage à titre gratuit grevant la parcelle cadastrée section 30 n°1497 (fonds servant) qui comporte la bibliothèque municipale restant à appartenir à la commune de Guénange au profit du fonds appartenant à THERAS SANTÉ, sis à GUENANGE et figurant au cadastre sous les références cadastrales (fonds dominant) :
  - Section 18 n°577/130, pour une contenance de 1 a et 02 ca ;
  - Section 18 n°580/1, pour une contenance de 2 a et 47 ca ;
  - Section 18 n°350 pour une contenance de 2 a et 59 ca ;
  - Section 18 n°381 pour une contenance de 22 ca ;
  - Section 30 n°1495/216 pour une contenance de 10 ca ;
  - Section 30 n°1498/227 pour une contenance de 44 a et 22 ca,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de constitution de servitude et tous les documents s'y rapportant
- **DE MANDATER** Maître Justine GÉRARD-COSTELLA Notaire à Jarny, afin d'accomplir toutes les formalités y afférent pour inscription auprès du Livre Foncier.

### Révision statutaire 2024- CCAM

- **DE VALIDER** la modification des statuts de la CCAM avec la mise à jour de la compétence Petite Enfance, enfance, jeunesse, conformément à la rédaction du nouvel article L.214-1-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au déploiement et à la mise en œuvre de cette compétence.

### Adhésion au service de vérification des dossiers de retraite du Centre de Gestion de la Moselle

- **D'ADHÉRER** à la mission facultative d'assistance du CDG57 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents qui découlent de l'adhésion ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

### Création d'un îlot de sénescence

- **D'APPROUVER** la création d'un îlot de sénescence dans la forêt communale de Guénange ;
- **DE DEMANDER** à l'Office Nationale des Forêts de bien vouloir mener toute action nécessaire en lien avec ce projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer, le cas échéant, tous documents relatifs à ce projet.

### Prix de l'eau et de l'assainissement - Rapport du délégataire - Exercice 2023

- **D'APPROUVER** lesdits rapports.

### Programme des travaux d'exploitation - Etat de prévisions des coupes 2025

- **DE SIGNER** le programme correspondant pour un montant de 35 673 € de recettes prévisionnelles.

Le Maire,  
Pierre TACCONI

